



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Escoumins tenue le 31 août 2015 à 19h20 heures au lieu ordinaire des réunions du Conseil et à laquelle étaient présents : Madame Claudine Roussel, Monsieur Carol Tremblay, Madame Claudette Roussel, Madame Line Boulianne, Madame Marie-Lise Poitras, et Monsieur Denis Morin tous membres du Conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur André Desrosiers maire.

Madame Andrée Lessard, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, assiste également à cette séance.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance : présences Lecture de l'avis de convocation

1.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2.0 Acquisition restaurant p'tit bonheur

9.0 Période de questions portant uniquement sur les points à l'ordre du jour

10.0 Clôture de la séance

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est faite à 19h20 heures par Monsieur André Desrosiers, maire et il constate que le quorum est respecté.

N° 15-08-273

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que remis à tous les membres présents;

QUE tous les membres reconnaissent en avoir reçu une copie et demandent la dispense de la lecture.

N° 15-08-273

ACQUISITION DU MATRICULE 8557931898 – MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS

ATTENDU QUE la SADC de la Haute-Côte-Nord a fait part à la municipalité des Escoumins leur souhait de se départir de la bâtisse de l'ancien restaurant « Le p'tit bonheur » matricule 8557931898 Lot 14;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite acquérir ce bâtiment à condition que celui-ci nous soit vendu tel que vu en date du mercredi 2 septembre 2015;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

ATTENDU QUE la municipalité des Escoumins désire acheter le bâtiment pour la valeur du terrain;

ATTENDU QUE la valeur du terrain en date d'aujourd'hui est cotée à 26 200 \$ (vingt-six mille deux cents dollars);

ATTENDU QUE la municipalité devra faire démolir le bâtiment au coût approximatif de 10 000 \$ (dix mille dollars) taxes incluses;

ATTENDU QUE la SADC financerait l'achat du bâtiment sur une période de 5 (cinq) ans;

ATTENDU QUE la SADC de la Haute-Côte-Nord devra faire débrancher l'électricité du bâtiment avant que la municipalité des Escoumins en prenne possession;

ATTENDU QUE la SADC de la Haute-Côte-Nord a affirmé à la municipalité des Escoumins que la roulotte en arrière sur ce même lot soit démolie;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Claudette Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise l'achat du bâtiment Matricule 8557931898 sur le Lot 14 au coût de 16 200 \$ (seize mille deux cents) financé sur une période de 5 (cinq) ans auprès de la SADC.

N° 15-08-274

CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 19h25 l'ordre du jour étant épuisé :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE LEVER la présente séance.

Présence des citoyens : **4**



André Desrosiers,
Maire



Andrée Lessard,
Directrice générale et secrétaire-trésorière
par intérim

Je, André Desrosiers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.